

# Un départ de feu ce lundi matin au Cap-Ferret

Un départ de feu ce matin au niveau de Cap Golf a été très vite maîtrisé par les pompiers et la Police Municipale (on notera l'intérêt évident des obligations légales de débroussaillage réalisées depuis 18 mois avec la mairie et les particuliers).

Les fumées et les odeurs proviennent des incendies de la Teste : la Préfecture ne donne aucune consigne particulière sinon, pour les personnes fragiles, de rester chez elles. La Réserve communale et la police municipale sont à nouveau mobilisées à Claouey et sur les parkings des plans plages pour assurer la sensibilisation du public (comme ce week end).

La Vigilance rouge – Canicule reste en vigueur jusqu'à demain 6h

La Salle de la Halle (#Lège) est climatisée et sera ouverte au public ce soir jusqu'à 20h.

Le CCAS, appuyé par la réserve communale de sauvegarde, appelle les personnes fragiles et assure des visites de terrain.

La Ville est pleinement mobilisée pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Mais c'est avec vous, et en comptant sur le sens des responsabilités de chacun, que nous serons les plus efficaces.

Merci de respecter les consignes de manière ABSOLUE !

Feux de forêt : vigilance maximale

La Commune de Lège-Cap Ferret est placée en vigilance rouge pour le risque feu de forêt depuis le jeudi 14 juillet 2022 jusqu'à nouvel ordre, par arrêté préfectoral. Compte tenu des

incendies exceptionnels en cours sur la Gironde, la Ville de #legecapferret a pris des mesures complémentaires.

- La circulation et le stationnement des personnes et des véhicules sont strictement interdits en forêt 24h/24h, à l'exception des plan plages (accès aux plages océanes du Grand Crohot, du Truc Vert et de l'Horizon).
- Les pistes cyclables forestières sont fermées au public. Les pistes cyclables situées dans les villages restent accessibles.
- Le stationnement est interdit sur les parkings des plans plages entre 1h et 6h du matin
- Les barbecues sont interdits sur l'ensemble de la commune

Ces mesures resteront en vigueur jusqu'à la fin de la vigilance rouge établie par la Préfecture. Les conditions météorologiques s'annoncent en effet très défavorables dans les jours à venir (sécheresse, vitesse des vents, fortes températures), et de nombreux pompiers sont engagés dans la lutte contre les incendies majeurs actuellement en cours sur le Bassin d'Arcachon et la Gironde.

Pour mémoire, l'arrêté préfectoral du 14 juillet rappelle « qu'il est interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 m :

- d'utiliser du feu,
- de fumer,
- de jeter tout débris incandescent,
- de procéder à des incinérations de déchets verts et brûlages dirigés
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés sur l'ensemble des territoires des communes forestières.

**CES MESURES SONT À RESPECTER ABSOLUMENT**